



**FRANCK
MONTAUGÉ**

SENATEUR DU GERS

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES*

MAIRE D'AUCH

Auch, le 5 décembre 2014

Monsieur René-Pierre HALTER
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale
7 bis, rue Gambetta
32000 AUCH

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous demandez ma position sur le projet de Protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré pour le Département du Gers.

Dans l'état je ne peux signer ce document. Outre le fait qu'il ne prenne pas réellement la mesure des profondes disparités sociodémographiques d'un territoire comme le Gers, je regrette qu'il ne contienne aucun engagement sur l'intégration des écoles du Grand Garros et du collège de Cazaubon dans les nouveaux dispositifs d'éducation prioritaire REP ou REP+.

A cet égard, au moment où l'Etat s'apprête à signer un contrat de ville avec la communauté d'agglomération du Grand Auch et a choisi le quartier du Grand Garros comme un des sites pilote de la nouvelle politique de la ville, cette décision risque de fragiliser encore un quartier dont la population présente de nombreuses difficultés socio-économiques.

Les écoles du Grand Garros ont d'ailleurs vu leurs moyens diminués à la rentrée 2014 avec la suppression des décharges de direction des écoles Marianne et Jean Rostand 2. Même si réglementairement ces 2 écoles ont moins de quatre classes, la dérogation accordée depuis de nombreuses années permettait, outre l'exercice des tâches administratives, le suivi des élèves et des familles. Ces mesures vont également à l'encontre des actions pédagogiques et éducatives mises en place pour les enfants des écoles de ce quartier dans le cadre des moyens renforcés pour la réussite éducative (dispositif dénommé « Destination réussite ») et du futur Programme de Réussite Éducative (PRE) intégré au contrat de ville.



S'agissant de la carte scolaire dans notre département, je conçois tout à fait qu'elle puisse faire l'objet d'adaptations. Territoire par territoire, c'est aux élus concernés d'en décider et sa refonte doit être basée sur l'intérêt de l'enfant, la question des moyens et des économies afférentes ne me paraissant pas devoir primer sur la qualité et la réceptivité des enseignements dispensés. Ces principes auraient pu utilement être précisés dans le protocole.

Je souhaite d'autre part que le protocole fasse clairement apparaître l'intégration des écoles du Grand Garros et le collège de Cazaubon dans un dispositif d'éducation prioritaire (REP ou REP+) qui permettra d'apporter, dans le temps scolaire, les moyens nécessaires à un soutien pédagogique adapté donnant de meilleurs résultats pour tous les enfants.

Le protocole doit intégrer cet engagement de l'Education Nationale, avec en annexe le détail des moyens alloués pour répondre aux enjeux et objectifs d'amélioration des résultats des enfants.

Je demande enfin que les 3 postes d'enseignants supprimés dans le Gers à la rentrée 2014 soient restitués et que l'Education Nationale affecte des moyens supplémentaires pour garantir le maintien d'écoles en milieu rural.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma requête,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bin - wv

Franck MONTAUGÉ